

Opérations de développement et espace national

RAPPORTEUR : Dieudonné Ouedraogo (*Département des Sciences Humaines, C.N.R.S.T.*)

Quatre communications ont été présentées dans le cadre du thème « Opérations de développement et espace national ».

Apparemment disparates, elles se rapportent toutes, cependant, aux problèmes d'organisation de l'espace en Afrique au Sud du Sahara.

G. CIPARISSE et L.Y. FABIYI traitent essentiellement du système foncier; J.-Y. MARTIN de la réforme de l'enseignement au Cameroun (réforme qui a des incidences sur la régionalisation). En ce qui me concerne, j'ai analysé les problèmes d'organisation de l'espace en Haute-Volta.

La communication de G. CIPARISSE est intitulée : note sur espace agraire, développement rural et réforme agraire en Afrique. Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, organisée par la FAO (juillet 1979).

Cette conférence, qui se veut une vaste concertation entre les états membres de la FAO, devrait permettre un échange d'informations et d'expériences en vue d'éliminer le paupérisme rural et d'obtenir une répartition équitable des avantages sociaux et économiques du développement.

Il s'agira, en fait, d'envisager les actions les plus aptes à permettre l'accès de tous les paysans à la terre et de promouvoir les réformes institutionnelles indispensables pour atteindre une plus juste répartition des avantages socio-économiques du développement.

Aussi doit-on envisager l'augmentation de la production agricole à l'hectare et la mise en valeur de nouvelles terres.

Analysant le rapport « Situation alimentaire et démographie », G. CIPARISSE note que, pour la période 1960-1975, le taux d'accroissement africain des produits nationaux bruts en produits agricoles

était de l'ordre de 1,97 % par an, alors qu'entre 1970 et 1975, le taux annuel d'accroissement démographique était de 2,4 %.

A propos du rapport « Espace agraire et développement rural en Afrique sub-saharienne », l'auteur fait les propositions suivantes :

Il faut soutenir les initiatives paysannes de mises en valeur de nouvelles terres surtout dans les régions à peuplement peu dense.

Il faut adapter les normes de dévolution des terres ou de leur attribution de telle sorte que les petits paysans puissent les mettre en valeur à leur profit.

G. CIPARISSE note qu'il n'est pas question de réduire le développement rural à l'augmentation de la production agricole, mais celle-ci constitue un facteur nécessaire au mieux-être socio-économique des populations rurales.

Le travail de G. CIPARISSE amène le lecteur à se poser un certain nombre d'interrogations. Y a-t-il une question agraire en Afrique au Sud du Sahara ? Que signifie l'expression « régions à peuplement peu dense » ? Les terres de ces régions sont-elles sans propriétaires ?

La communication de Y.-L. FABIYI porte sur la réforme agraire au Nigeria. Elle examine le système de propriété foncière antérieur au décret d'utilisation des terres (décret de 1978) ainsi que les conséquences sur le développement agricole et les difficultés auxquelles se heurte la mise en application du décret. La situation antérieure au décret différait selon les régions. Dans le nord de la Nigeria, le système de propriété est assez mal connu parce que perturbé par la conquête peul (1804) et la conquête britannique (1902-1903). En 1910, la proclamation des droits sur les terres signifiait que toutes les terres du nord de la Nigeria, qu'elles soient occupées ou non, étaient des terres indigènes. L'acte donnait toutefois au gouvernement le contrôle absolu et la propriété de la terre au nord de la Nigeria.

Dans le sud du pays, la situation foncière était pratiquement la même que celle qu'on retrouve dans les autres pays africains. Le système de propriété a conduit à un émiettement des terres.

C'est sur cette toile de fond qu'est intervenu le décret de 1978. Ce décret stipule que toutes les terres relèvent des gouvernements locaux et que leur usage doit bénéficier à tous les Nigériens. Les terres urbaines sont, cependant, sous le contrôle direct du gouvernement militaire. La mise en application de ce décret n'est pas sans poser des problèmes. Comment identifier le parcellaire actuel ? Comment indemniser les grands propriétaires ? La redistribution foncière requiert honnêteté et sens de la chose publique de la part des administrations...

Le nouveau décret permettra, cependant, l'attribution de lots d'exploitation aux paysans sans terre et la relance de l'agriculture nigérienne.

J.-Y. MARTIN propose, à partir d'une analyse de la tentative camerounaise de ruralisation de l'enseignement, une réflexion sur la notion de développement ainsi que sur les logiques qui animent les promoteurs et les populations. Il replace donc les logiques paysannes au sein des ensembles structurés dans lesquels ces logiques fonctionnent.

Le mot « développement » fait référence à une certaine rationalité : celle de la reproduction élargie d'une société étatique, urbaine et productiviste. La logique de ce développement est donc une logique de lutte, d'absorption de la logique paysanne.

La tentative camerounaise de ruralisation de l'enseignement a été conçue comme une opération de développement global. Elle ne cherchait pas seulement à améliorer l'ancien système, dont la fonction idéologique est manifeste (urbanisation, individualisme, rationalité marchande et étatique) mais elle se donnait pour objectif la maîtrise de l'espace national en rétablissant l'équilibre inter-régional.

Quels étaient les objectifs explicites de la ruralisation de l'enseignement ? L'école coloniale a connu nombre de déboires (chômage, résidus importants, dédain des scolarisés pour le travail manuel) et sa diffusion épousait les contours des zones affectées par les transformations idéologiques suscitées : il s'agit du Cameroun « utile » des allemands, élargi par les Français et les Anglais.

Dès 1965, on parlait d'inadaptation de l'enseignement. Le diagnostic s'affina progressivement et une réforme de l'enseignement fut inscrite dans les projets du III^e Plan (1970-1971). Il s'agissait essentiellement de rendre les écoliers aptes à assimiler l'innovation et d'adapter l'école aux besoins réels du pays.

Qu'en est-il actuellement ?

Le plan 1976-1981 est beaucoup plus prudent en matière de réforme du système d'enseignement. La ruralisation de l'enseignement est critiquée par les esprits formés à l'école classique. Ils y voient un risque d'enseignement au rabais et l'accentuation de la coupure ville-campagne.

La réforme n'a pas abouti : on parle maintenant plutôt de globalisation et d'intégration.

La dernière communication concerne la Haute-Volta. J'ai tenté d'y présenter une analyse historique et prospective de l'organisation de l'espace voltaïque, en distinguant deux niveaux :

1 Le niveau sous-régional. La Haute-Volta a été créée, au même titre que les autres pays, par des colonisateurs qui ont agi en véritables macro-organisateur de la sous-région. Dans ce sens, la fonction principale de la Haute-Volta a été de fournir de la main-d'œuvre aux pays côtiers (Côte-d'Ivoire notamment); accessoirement, elle devait approvisionner ces pays en produits animaux.

2 Le niveau national. Le puzzle spatial de la période précoloniale a été réuni par le colonisateur en un espace étatique d'un seul tenant, la Haute-Volta. Cet ensemble spatial créé en 1919, divisé en 1932 et reconstitué en 1947 a progressivement été restructuré par le biais des investissements différentiels et de la politique de développement. Ainsi se sont développées des inégalités régionales entre sous-espaces aliénés ou aménagés (vallée du Kou, périmètre sucrier de Banfora, etc.), et sous-espaces dégradés ou abandonnés (Yatenga, région de Dori, pays Gourmantché, etc.).

J'ai également procédé à une analyse rapide des problèmes de transport de la Haute-Volta, pays enclavé, non pourvu d'accès à la mer.

En conclusion, on retire de ces communications l'impression que dans les pays africains situés au sud du Sahara, les inégalités régionales ont tendance à s'accroître. Deux questions sont donc posées : à quoi sont dues ces inégalités croissantes, et comment les réduire ?

Les opérations de développement lancées dans une région donnée peuvent avoir en vue un rééquilibrage au sein de l'ensemble national, et entrer par conséquent dans ce qu'on appelle une politique régionale. Il est à craindre toutefois que le choix des zones à développer résulte plus souvent de l'activisme d'un homme politique, d'un aménageur voire d'un chercheur, plutôt que d'une réflexion globale sur le devenir des différentes régions dans l'économie nationale.